

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20220713-DEC2022-57-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2022 Publication : 04/08/2022

DECISION n° 2022 - 57

Portant sur l'acquisition de trois ordinateurs à destination des services comptabilité, état civil et ALSH Société BMS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de renouveler les ordinateurs des services comptabilité, état civil et ALSH,

Considérant la proposition financière de la société BMS n° DV07659 du 28 juin 2022.

DECIDE

Article 1: De passer commande pour l'acquisition de trois ordinateurs à destination des services comptabilité, état civil et ALSH, pour un montant de 1 978,00 € HT, soit 2 373,60 € TTC, auprès de la société BMS, 30 rue des Frères Lumière 37170 CHAMBRAY LES TOURS.

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète d'Indre et Loire,
- Monsieur le Directeur de la société BMS,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 13 juillet 2022

Le Maire

Emmanuel. DUMENIL

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Fax. 02 47 52 81 18 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Intervet : www.mairie-rochecorbon.fr





